

**218** P  NP  **DM175**Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

**20 septembre 2005**Commission du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement  
Secrétariat de la commission  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, Québec  
G1R 6A6**Objet :** Présentation de mon mémoire concernant le projet de Parachèvement de  
l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman

Par : Mme Chantale Provost

**Projet du parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur  
Jean-Leman****Absente en 2002**

Je demeure à Saint-Mathieu et malheureusement, je n'ai pas suivi les audiences du BAPE en 2002 et je le regrette amèrement aujourd'hui. Je n'étais pas assez sensibilisée à l'enjeu qui se jouait sous mes yeux, la construction de la 30 dans les terres et pas plus à vrai dire envers l'environnement. Depuis, j'ai lu beaucoup sur le sujet et portée attention aux publications de toutes sortes sur les deux sujets. En 2002 lorsque le BAPE a rendu son avis, que signifiait Kyoto pour le BAPE et pour nous ? Le plan de développement durable n'existait même pas !!!

**Conscience environnementale**

Notre conscience environnementale non seulement au plan individuel mais aussi collectif a évolué à un rythme effréné depuis ce temps. Tristement, après analyse, je constate que le gouvernement présent s'entête à poursuivre ce projet, et cela envers et contre tous. Ce projet a de moins en moins de crédibilité, non seulement au point de vue de l'environnement, mais de plus, il bat de l'aile au point de vue économique et sociale. Non seulement, le gouvernement veut maintenir la 30 au sud dans les terres, mais il en rajoute avec le tronçon Jean-Leman.

**Présent en 2005**

C'est pourquoi, je me suis rendue aux audiences du BAPE tenu à Saint-Constant concernant le tronçon Jean-Leman pour en retirer le maximum d'information, de confirmer ou d'infirmer certaines données, certaines affirmations et ainsi pouvoir porter un jugement plus éclairé. Toutes les questions, réponses et explications m'ont aidée à mieux comprendre la situation. Il est clair que la très grande majorité des participants étaient en désaccord avec l'orientation que prend notre gouvernement non seulement pour le tronçon Jean-Leman mais également pour l'ensemble du projet.

### Projet du parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman

Il semble tout particulièrement néfaste pour nous, la population locale qui subira l'affront de sa construction au sud sans que nos problèmes soient réglés sur la 132, mais aussi pour toute la population du Québec qui sera encore une fois amputée de terres exceptionnelles, de boisés, des berges des rivières etc....ressources inestimables.

#### Le but de la 30

Quel est le but de la construction de la 30 ? Je n'ai pas une connaissance aussi étendue que certains des intervenants qui ont paradé devant la commission et de vos personnes ressources, mais je puis vous dire que la logique n'était pas toujours au rendez-vous. Si la vocation de l'autoroute 30 se veut d'être une voie de contournement, il n'est pas contre indiqué quelle puisse aussi servir à améliorer la situation actuelle sur la 132.

Il n'est pas contre indiqué que la 30 s'amalgame à la 132, ou encore que la 132 s'amalgame à la 30.

Je me fou de tous les chiffres lancés. Il n'en demeure pas moins que les problèmes environnementaux auxquels nous faisons et devons faire face ( réchauffement de la planète, effet de serre, inondations plus fréquentes, bouleversements climatiques, etc....) doivent orienter nos actions. N'avons nous pas assez d'exemples récemment qui nous le prouvent ? Que signifie le plan de développement durable aux yeux du gouvernement et à vos yeux ?

Nous devons limiter le développement routier qui stimule le transport fait par automobile ou par camion. Nous devons favoriser d'autres modes de transport pour tenter de réduire l'importance du parc de véhicule. Nous devons réduire ou maintenir à son niveau présent le nombre de camions circulant sur nos routes ( en achetant des produits locaux le plus possible et en favorisant l'agriculture près de nos centres urbains) et utiliser de plus petits véhicules à consommation réduite en essence.

Nous devons entre autre favoriser le transport en commun. Ce n'est qu'en améliorant la vitesse de déplacement sur la 132 aménagé en circuit autoroutier que nous pourrons inciter plus de gens à prendre le transport en commun. Le tronçon Jean-Leman et la 30 au sud n'apportent rien en ce sens.

#### La question ???

La question qui me revenait constamment et qui finalement n'a jamais trouvé de réponse satisfaisante est : Pourquoi un tracé au sud, alors qu'il existe une alternative en zone blanche sur la 132 aucunement dommageable à l'environnement, puisque cette voie existe depuis des dizaines d'années ?

### Projet du parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman

Posez-vous la question ? Vous verrez. Analysez votre grille d'évaluation et pondérez là en tenant compte du réveil écologique des Québécois, de la crise pétrolière qui se pointe, de la pollution toujours grandissante et n'oubliez surtout pas l'état dans lequel se trouvent nos finances publiques. Faites la somme des nombreuses raisons évoquées souvent très différentes les unes des autres, qui discréditent le **projet Jean-Leman** et qui dans le fond sont les mêmes que pour le tronçon au sud de Saint-Constant. Tenez compte des intervenants très majoritairement opposés au projet. Vous aurez vous aussi une grande difficulté à endosser le choix de notre gouvernement pour l'ensemble de ce projet.

### Citoyen responsable

**Nous espérons que le mot environnement a une signification toute particulière pour vous.** Je vous rappelle que vous êtes les représentants du BAPE ( Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ), dans le dossier à l'étude a savoir **le tronçon Jean-Leman.**

Même si votre code de déontologie vous interdit d'émettre des commentaires sur le BAPE 2002, comme vous l'avez si souvent fait remarquer, à raison je dois dire, il n'en demeure pas moins que vous vous devez d'être des citoyens responsables et déposer un avis critique et défavorable **au tracé Jean-Leman.** D'ailleurs, je ne vois pas comment vous pourriez aller à l'encontre d'une si grande opposition. Cela serait odieux.

### Plaît à qui ?

**Le tronçon Jean-Leman** ne plaît à personne. Alors pourquoi le faire ? Le représentant du ministère des transports s'est retranché constamment derrière l'aspect de la sécurité et de la fluidité du transport. Pour moi qui suis une profane dans le domaine autoroutier, je n'ai pas besoin d'analyses très poussées pour vous dire que la fluidité du trafic n'aurait pas été affectée si la 30 s'était construite en continuité avec le tronçon existant à l'Est de la 15 vers la 132. Malgré des explications très savantes de convergences et de divergences sur le projet initial (la 15), je dois vous avouer qu'il y a de nombreux tronçons dans cette province qui exigent beaucoup plus d'attention de notre part dans nos déplacements.

Dans la région de Montréal, c'est monnaie courante, et dans la ville de Québec, l'approche Nord comme Sud du pont Pierre Laporte ne sont pas piquer des vers au point de vue convergence et divergence. Il en existe sûrement de meilleurs exemples dans ce coin de pays. Leur explication est loin de valider le **tronçon Jean-Leman.**

### Jean-Leman...3,4 KM de trop

**Le tronçon Jean-Leman est de trop.** Premièrement, les finances du Québec sont dans des piteux états et la somme estimée de 52M\$ pour sa construction est une aberration alors

**Projet du parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman**

que nous avons un tronçon sur la 15 qui pourra très bien faire l'affaire, moyennant quelques aménagements pour le rendre plus sécuritaire.

Deuxièmement, ce tronçon n'est pas construit en zone blanche alors que cela est toujours possible. L'excuse de l'aménagement de bâtisses commerciales, notamment de studios de cinéma avant même la construction du tronçon est de la poudre aux yeux. D'ailleurs le permis a été donné que la semaine dernière. Il y avait certainement lieu d'y aménager-en regardant de plus près les deux projets en zone blanche, le tronçon et les studios ou tous autres industries .

Troisièmement, ce tronçon est une plaie environnementale car il détruira les terres agricoles du coin, détruira deux étangs, un boisé, et détruira l'habitat d'espèces animales et végétales.

Quatrièmement, même s'ils sont très peu nombreux, il détruira la qualité de vie des résidents du coin. Imaginez si vous étiez l'un d'entre eux !!!!!

Cinquièmement, il contribuera à favoriser, la gare inter-modale aidant, l'étalement urbain en permettant à brève ou à moyen terme, dues aux pressions, des développeurs et la spéculation qui en suivra, le dé-zonage de parcelle de terre ou nous verrons de nouvelles constructions s'ériger.

Enfin, il existe un tracé en zone blanche, la 30 sur la 132 et s'il avait été retenu par ce gouvernement irresponsable, jamais nous n'aurions eu ces audiences et encore moins ce tronçon Jean-Leman.

Je suis contre le parachèvement peu importe le tracé retenu de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman. Un projet dénaturé, faussé, travesti dès le début. Il existe un trajet en zone blanche, la 132, trajet repoussé du revers de la main à des fins électorales par ce gouvernement irrespectueux de ces lois et de son propre plan de développement durable. Si, tout comme les gouvernements antérieurs, la 30 sur la 132 avait été poursuivie, c'est le cas de le dire, son bout de chemin, jamais nous n'aurions parlé de cette folie qu'est le parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman.

*Chantale Provost*  
Chantale Provost